



A37-WP/327
LE/14
30/9/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION JURIDIQUE

PROJET DE TEXTE POUR LA PARTIE « GÉNÉRALITÉS » DU RAPPORT DE LA COMMISSION JURIDIQUE

Le texte ci-joint destiné à la partie « Généralités » de son rapport est présenté à la Commission juridique pour examen.

RAPPORT DE LA COMMISSION JURIDIQUE À L'ASSEMBLÉE

Généralités

1. Du 29 septembre au 8 octobre 2010, la Commission juridique a tenu 3 séances. M. L. Mabaso (Afrique du Sud) a été élu Président de la Commission par l'Assemblée plénière.
2. À sa première séance, la Commission a élu M. S. Eid (Liban) Premier Vice-Président et M. S. Clegg (Nouvelle Zélande) Second Vice-Président.
3. Les 3 séances de la Commission ont été publiques.
4. Des représentants de 151 États contractants ainsi que 40 délégations d'observateurs ont assisté à une ou plusieurs séances de la Commission.
5. Le Secrétaire de la Commission était M. D. Wibaux, Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures. M. J.V. Augustin, Directeur adjoint, était son suppléant. Le Secrétaire était également assisté par M. B. Verhaegen, chargé des relations extérieures et conseiller juridique principal, MM. J. Huang et A. Jacob et Mme M. Weinstein, conseillers juridiques.

Ordre du jour et organisation des travaux

6. Les points 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et 62, dont la Commission avait été saisie par la Plénière, ont été examinés comme suit :

Point 55 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009

Point 56 : Budgets pour 2011, 2012 et 2013

Point 57 : Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)

Point 58 : Rapport d'avancement sur le point intitulé « *Réparation des dommages causés aux tiers par des aéronefs suite à des actes d'intervention illicite ou à des risques généraux* »

Point 59 : Actes ou délits qui inquiètent la communauté aéronautique internationale et qui ne sont pas prévus dans les instruments de droit aérien existants

Point 60 : Programme des travaux de l'Organisation dans le domaine juridique

Point 61 : Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique

Point 62 : Autres questions à examiner par la Commission juridique

- 6.1 Une liste des documents et des notes de travail examinées par la Commission, par points de l'ordre du jour, figure en appendice au présent rapport.

6.2 Les décisions prises par la Commission sur chacun des points sont mentionnées séparément dans les paragraphes qui suivent. Les textes sont classés dans l'ordre numérique des points de l'ordre du jour examinés par la Commission.